

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LUNDI 9 DECEMBRE À VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<u>Étaient présents</u>	M. PAVARD, M. DESPRÉS, M. GUÉNÉ, M. HEBERT, M. LEFEUVRE, Mme PINEAU, Mme MICHALAKI, Mme FERANDO, Mme FOLAN, Mme PREMARTIN, Mme PROVOTS, Mme MARTIN-SERUS, M. VIVIER
<u>Avaient donné pouvoir</u>	M. BARADE donne pouvoir à M. DESPRÉS

- Désignation du secrétaire de Séance : M. Kévin GUÉNÉ
- Approbation du compte-rendu du 14 octobre 2024 : approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire remet la médaille d'honneur Régionale Départementale Communale du travail, vermeil à Madame Lydie Bloyet pour ses 31 ans de bons et loyaux services dans la commune.

Monsieur le Maire remet la médaille d'honneur Régionale Départementale Communale du travail, argent à Madame Christine Surmont pour ses 21 ans de bons et loyaux services dans la commune.

Affaires Générales

1) Rifseep Délibération 0912202401

Suite à la nomination de la secrétaire de Mairie au grade de Rédacteur, un nouveau projet de délibération incluant la catégorie B a été présenté auprès de la commission du Centre de gestion (CDG).

Ce projet de délibération passé en commission du CDG le 26 novembre a reçu un avis favorable. Le Conseil municipal valide l'avis du CDG.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

2) Représentants de l'Association Culturelle Cantonale (ACC) Délibération 0912202402

Madame Paola Moreau-Tonnelier a démissionné du bureau de l'ACC. Monsieur le Maire fait un appel à candidature pour la remplacer.

Monsieur Bertrand Vivier propose sa candidature qui a été acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

3) Pizzaïolo ambulant Délibération 0912202403

La mairie a reçu une demande d'un pizzaïolo ambulant qui souhaite s'installer sur le territoire communal le mercredi soir de 17 h 30 à 22 h 00 toute l'année et cela, à compter du 8 janvier 2025.

Préalablement à cette installation, la mairie a contacté les commerçants afin de recueillir leur avis. Aucun d'eux ne s'oppose à ce projet.

Après débat, le Conseil municipal accepte la demande de Epic Pizza qui installera son magasin sur la place de l'église.

Le Conseil a décidé d'offrir le droit de place pendant six mois. Au-delà, il s'élèvera à 2 euros par soirée.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Finances

4) Admission en non valeur Délibération 0912202404

Le trésor public a adressé une demande d'admission en non-valeur concernant des créances éteintes (une clôture ou insuffisance d'actif ou établissement personnel sans liquidation judiciaire). Il s'agit d'impayés cantine et garderie pour une famille de Chemiré, en surendettement qui a définitivement quitté la commune en juillet dernier.

La commune ne peut que prendre acte de cette dette dont le montant s'élève à 359,75 euros.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

5) Décision modificative pour le reversement de la Taxe d'aménagement dans le cadre du Plan d'intérêt Général (PIG) Délibération 0912202405

La commune doit reverser la somme de 1988.99 € à la Communauté de Communes au titre de la taxe d'aménagement 2023, représentant 25 % de la recette globale perçue au titre de la Taxe d'aménagement. Les crédits budgétés en début d'année ne sont pas suffisants (actuellement 1100 €).

Il convient donc de prendre une décision modificative.

- | | |
|---|---------|
| - Chapitre 20/compte 202 : Frais d'études d'urbanisme | - 900 € |
| - Chapitre 10/compte 10226 : Taxes d'aménagement | + 900 € |

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

6) Décision modificative pour l'offre de concours pour la participation au financement du Plan d'intérêt Général (PIG) 2024 Délibération 0912202406

Une convention avec la Communauté de Communes a été prise le 11 décembre 2023 fixant à 1 € par habitant le montant de la contribution dans le cadre de la rénovation énergétique de bien immobilier pour les ménages à faibles ressources.

En conséquence, la commune doit reverser la somme de 1045 € à la Communauté de Communes à ce titre pour 2024.

Il convient donc de prendre une décision modificative.

- Chapitre 20/compte 202 : Frais d'études urbanisme - 1045 €
- Chapitre 10/compte 10226 : Groupement de collectivités +1045 €

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

7) Subvention Association des Parents d'Elèves de Loué (APEL) du collège Saint-Michel

Délibération 0912202407

L'APEL du collège Saint-Michel a sollicité le soutien financier de la commune pour un élève du collège Saint-Michel, résidant à Chemiré le Gaudin.

Cet élève va suivre la formation de Premiers Secours Civique de niveau 1.

Le Conseil municipal, à l'instar de ce qui est versé dans le cadre d'un voyage linguistique, accepte le versement d'une subvention de 30 € à l'APEL du collège Saint-Michel.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses

- Pot des agents communaux (Noël) et départ de Mme SACHER
- **Soderef Développement** : Madame Michalaki a présenté le devis de cette société. Il s'agit d'une mission pour la reprise de maîtrise d'œuvre des travaux du centre-bourg. N'ayant pas pour l'instant de réponse de l'avocat suivant ce dossier, celui-ci sera représenté au prochain conseil.
- **Dossier les Cloches de Saint Martin** : Madame Martin-Sérus fait un bilan sur l'avancée du dossier des cloches. Le mécénat a permis d'obtenir, à ce jour, 20 300 € de dons. Bodet Campanaire propose une visite de ses ateliers aux élus de Chemiré. Cette visite aura lieu vendredi 31 janvier 2025.
Une prochaine réunion de travail sera programmée en février prochain pour l'organisation du retour des cloches début mars.
Elles seront opérationnelles pour Pâques.
- **Scolarest** : La commune va prolonger le marché actuel d'un an par avenant et lancera une nouvelle consultation courant 2025.

La séance est levée à 22 H 30

M. Michel PAVARD	M. Mickaël DESPRÉS	Mme Véronique PINEAU	Mme Delphine MICHALAKI
Présent	Présent	Présente	Présente
M. Armand LEFEUVRE	Mme Sylvia PROVOTS	M. Bertrand VIVIER	M. Nicolas BARADE
Présent	Présente	Présent	Donne pouvoir à M. DESPRES
M. Kévin GUÉNÉ	M. Ken HÉBERT	Mme Betty FOLAN	Mme Angélique MARTIN
Présent	Présent	Présente	Présente
Mme Mélanie PRÉMARTIN Présente	Mme Charlotte FERANDO Présente		